



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA**

**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

*En exercice : 15*

*Présents : 12*

*Date de la Convocation : 10 janvier 2023*

*Votants : 14*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Étaient présents :***

*Mesdames Véronique DUFETRE, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE, Jeannine VAILLER  
Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Denis FENEON (à compter du point 2), Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD.*

***Absents excusés :*** *Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Jean-Paul DEMARTHE, Audrey GIRARD, Aurore DUTARTRE ayant donné pouvoir à Véronique DUFETRE.*

***Secrétaire de séance :*** *Ludovic LAVIGNE*

**Etat civil : DECES**

DESBROSSES née BOURGOIS Jeanine le 26 décembre 2022

VAUPRE Claude le 11 janvier 2023

GAGNARD Yvonne née MARC le 13 janvier 2023

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Ludovic LAVIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et le secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 13 décembre 2022 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**1. Périscolaire : demande de subvention du CECL**

Le Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs (CECL) a transmis à la mairie une demande de subvention de 2 538 euros pour l'année 2023. Le maire rappelle que le CECL organise des loisirs éducatifs par le biais de centres de loisirs, de camps ou d'activités ponctuelles. La demande de participation est motivée par le fait qu'Azé est située en dehors du périmètre de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois (CCMT), étant entendu que le CECL a formulé cette même demande de subvention à toutes les communes dans la même situation que la nôtre.

Le maire précise que, pour l'année 2022, ce sont 22 enfants d'Azé (sur 284) qui ont été accueillis au CECL, pour un total de 1 662 « heures enfants », soit 180 « journées enfants ». Cela représente, suivant le critère retenu, entre 5 % et 7,7 % du total des enfants accueillis.

Compte-tenu de ces éléments, le maire propose, comme nous l'avons fait les années précédentes, d'acter le principe d'une participation financière au CECL, et de rencontrer cette structure pour voir dans quelles conditions cette participation pourrait permettre aux familles azéennes de bénéficier du « tarif CCMT ».

Le point sera mis à l'ordre du jour de la séance du conseil de février pour une décision définitive.

## **2. Désignation des délégués : SIGALE, CLECT**

Il convient d'élire un.e délégué.e suppléant.e au SIGALE. La candidature de Cécile MARIOTTE est proposée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

NOMME Cécile MARIOTTE déléguée suppléante au SIGALE.

Patrick MONIN étant démissionnaire de la CLECT, il convient de procéder à l'élection d'un deuxième représentant CLECT. La candidature d'Aurore DUTARTRE est proposée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

NOMME Aurore DUTARTRE représentante au CLECT.

Il convient de modifier la délibération 2022-58 en conséquence.

## **3. Elections : frais d'assemblée électorale**

En application de l'article L.70 du Code électoral, les dépenses résultant des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat et elles sont donc remboursées aux communes au moyen d'une subvention. Cette subvention est fixée, à chaque tour de scrutin, à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit sur les listes électorales.

Le Maire expose au Conseil municipal que l'Etat a versé à la commune cette participation aux dépenses liées à l'organisation des élections Présidentielles, soit 251.86 €, et à l'organisation des élections Législatives, soit 253.86 €. Ces crédits peuvent être employés pour régler les frais d'organisation en dehors des heures ouvrables.

Considérant que Madame Emilie Jeannin, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, a participé à l'organisation de ces élections en dehors de ces heures de service, le Maire propose au Conseil municipal de verser cette somme à l'agent précité pour la préparation du scrutin et du dépouillement des bulletins de vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la proposition du Maire

VALIDE les modalités de répartition de ces crédits.

## **4. Décision modificative**

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. A l'occasion du vote du budget 2022 selon les informations transmises par Mâconnais-Beaujolais Agglomération, nous avons inscrit 14 339 € à l'article 73211 pour l'encaissement de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle et Dotation de Solidarité Communautaire. La nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire se porte finalement à 21 276 € mais a été imputée au compte 73212. Il y a donc lieu de réaliser un reversement pour l'ACTP : celle-ci étant négative d'un montant de 4797.00€

Il y a donc lieu de modifier les crédits et d'augmenter le chapitre 014 (où on règle déjà le FPIC) du montant ci-dessus afin que ce versement puisse être réalisé sur l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder aux opérations comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6061 : fournitures non stockables	4797.00€	
Total D011 : Charges à caractère général	4797.00€	
D739211 : Attribution de compensation		4797.00€
TOTAL D 014 : Atténuation de produites		4797.00€

### 5. Point sur le coût de l'électricité et l'énergie

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. L'année 2023 sera une année particulière au vu des hausses inédites des prix de l'électricité et du gaz. Des graphiques sont présentés avec les projections pour 2023 et 2024. La commune va passer de 36 000€ de dépenses électricité et gaz en 2022 à 51 000€ en 2023.

Une application est mise à disposition par le SYDESL, pour le suivi des consommations de la commune, aussi il est convenu que chaque trimestre le conseil soit informé de l'évolution des charges de ce poste de dépenses.

### 6. Salle des fêtes : chauffage et installation électrique

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Le bureau d'études « PROJELEC » est revenu présenter l'avancée du dossier. Il semblerait qu'il soit possible de déconnecter le transformateur au pylône, et brancher la salle des fêtes sur le réseau électrique sans avoir à faire de grands travaux. Ce poste dépense, pour le raccordement s'élèvera à 3 822,22€ HT. Le dossier progresse, un chiffrage complet pourra être introduit dans le budget 2023.

Le chauffage de la salle du haut est tombé en panne. Il a été demandé à « PROJELEC », dans le cadre d'une mission complémentaire, de nous indiquer quelles solutions apporter pour la réparation du chauffage de cette salle. En effet, le dispositif est très ancien et irréparable. C'est une dépense totalement imprévue mais qu'il faut prévoir.

### 7. Logement : rencontre avec Mâcon Habitat

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Une rencontre a eu lieu avec Mâcon Habitat pour faire le point sur la résidence des Tilles. Ce temps d'échange a été très fructueux, il a été abordé la politique de peuplement des logements, les problèmes évoqués par certains résidents. Il a été convenu que les vacances de logements à la résidence des Tilles seraient communiquées le plus en amont possible par Mâcon Habitat à la commune d'Azé afin que nous puissions en faire l'information et que les personnes intéressées localement puissent se manifester. Un point a été fait aussi sur les locaux de la bibliothèque avec en particulier la demande faite de longue date de l'installation, comme pour les autres locataires, de volets roulants. Demande effectivement entendue et problème résolu.

En résumé, chaque fois qu'il y a un souci sur la résidence, il est indispensable de le signaler au médiateur dont le numéro est le suivant : 07.84.54.27.83. Ce numéro est également dans le hall des Tilles.

Pour les personnes souhaitant un logement tant à Mâcon Habitat, qu'à la SEMCODA ; il faut faire une demande sur le site SNE logement social (<https://www.demande-logement->

[social.gouv.fr/index](https://social.gouv.fr/index)). Cette plateforme enregistre toutes les demandes, et permet aux bailleurs de connaître les demandes en attente. Il ne faut pas attendre la vacance d'un logement.

Deux logements sont vacants sur la commune. Nous avons plusieurs dossiers de demande de logement. La commission « affaires sociales » se réunira mardi 24 janvier à 18 heures et attribuera ces deux logements.

Par ailleurs, la réunion de la Conférence Intercommunale du Logement s'est tenue le 16 janvier 2023 en préfecture.

## 8. Point sur les sentiers de randonnées MBA

La parole est donnée à Cécile Mariotte. La réunion des communes du secteur nord de MBA a eu lieu le 10 janvier à Azé. A noter qu'étaient présents le technicien de la Communauté du Tournugeois en charge de la même opération sur leur territoire et le directeur de l'office de tourisme de Mâcon Sud Bourgogne pilote sur la partie communication du schéma. 2 points à l'ordre du jour :

### La mise en place du balisage :

Pour valider les implantations des poteaux directionnels sur les carrefours, des fiches avec photo du lieu proposé, les textes et la description de l'équipement sont à vérifier et à valider d'ici le 31 janvier par chaque commune. Un débalisage est prévu également sur le même principe.

Si la commune souhaite ajouter un panneau pour présenter les boucles locales sur les aires de départ (2 pour Azé) auprès du panneau MBA qui présente lui la zone de randonnée du schéma, elle doit acheter le matériel et peut bénéficier du « chartage » réalisé pour l'opération. Berzé et Azé ont demandé que la question de la gratuité de ces poteaux soit posée à MBA.

Pour les boucles locales à la charge des communes, pour Azé le sentier des ours, le parcours du Bourg, un cahier des charges d'une signalétique sera proposé par MBA décrivant les matériels de balisage (plaquette sur support bois, couleur...) en vue d'une harmonisation au niveau du territoire.

### Échanges sur les outils de communication :

Échanges sur les supports de communication : 3 cartes sur papier sont proposées pour la zone MBA avec un format numérique correspondant. Identification des boucles à promouvoir et des usagers ciblés par boucle (pédestre, VTT, trail, équestre ...) : chaque commune est chargée de faire des propositions en mettant en avant sa plus belle boucle avec ses centres d'intérêts (paysage, patrimoine, adapté à tel public...). Le but étant de proposer les 30 plus belles randonnées pédestres et autres (VTT, équestre...).

Pour Azé, une éventuelle boucle VTT « Roc d'Azé » est évoquée. Un contact avec l'association Dériv'chaînes, organisatrice de l'événement est envisagé pour y travailler.

La plate-forme décibelles data est présentée par l'OT. Cette base a pour but de rassembler toutes les offres touristiques du département. La commune aura un compte et pourra l'alimenter par son offre touristique.

La prochaine réunion est prévue en mars. La mise en place du schéma sur l'ensemble du territoire de MBA est programmée à l'été 2024.

Le Maire précise que la CLECT se réunit ce mercredi 18 janvier concernant ce point, étant entendu que cette compétence est transférée à MBA sans surcoût pour les communes.

## 9. Devis

**Société CMG** pour 1 608€ TTC pour effectuer le relevé topographique des fossés des Burchères jusqu'à la route du cimetière.

**Société SAFEGE** pour 13 560€ TTC pour effectuer la prestation de maîtrise d'œuvre pour la requalification des réseaux des eaux pluviales sur Burchères. En préalable, un échange avec les services de la police de l'eau aura lieu afin de présenter la version définitive du projet.

**L'entreprise Desrayaud** pour une remise en forme du houpplier du noyer de l'école avec location d'une nacelle et **L'Ecureuil Bourguignon** pour l'entretien de deux immenses douglas derrière la

parcelle où se trouvait notre ancien hangar communal. Pour ces deux opérations, le conseil choisit de demander d'autres devis. Le Maire rappelle que ces opérations sont délicates et sont susceptibles de présenter des risques pour le voisinage ou le bâtiment. Le choix définitif de l'entreprise sera fait en fonction de ces contraintes. Pour les douglas, il est envisagé de les couper fin novembre 2023 pour décoration de Noël.

**L'Ecureuil Bourguignon**, pour continuer le travail de taille d'entretien des platanes en « tête de chat » débuté il y a maintenant trois ans sur l'avenue Nogues (dite des platanes).

D'une part, le conseil acte le principe d'une taille de cohabitation et de gabarit routier sur les 17 premiers platanes de l'avenue ;

D'autre part, concernant le nombre exact d'arbres à tailler en « tête de chat », un point sera fait sur place en présence de l'entreprise pour rester dans la continuité des tailles déjà effectuées.

Une taille d'entretien est prévue pour les platanes situés vers le château d'Aine.

**Etablissements Garry** pour 10 666€ HT pour l'achat d'une tondeuse autoportée. Les établissements Garry proposent une reprise pour 4 000€HT de l'ancienne machine acquise en 2016. Un investissement de 6 666€ HT est à prévoir.

**Etablissement Garry** pour 1724.40 € TTC pour l'achat d'une desherbeuse mécanique à tracteur et d'une débroussailluse à poignée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de MBA dans le cadre du fond de concours : « Développement local » 2020-2026.

**Mâcon Communication** pour 290€ HT/an pour le contrat d'entretien de l'installation anti-intrusion du hangar. Le conseil souhaite plus d'informations sur la nécessité du contrat proposé.

**Mâcon Communication** pour 252€82 TTC pour un « software Assurance » qui est une assurance logicielle de notre fournisseur du standard téléphonique. Elle permet d'être toujours au dernier indice de sécurité et de conformité et de bénéficier d'une surveillance proactive de toute attaque du système téléphonique. C'est aussi une facilité pour Mâcon Communication pour se connecter à distance et de manière sécurisée.

**L'entreprise RCY** pour un montant de 1451,22€ TTC. Compte tenu des changements climatiques et de la nécessité d'économiser l'eau dans le cadre de l'arrosage de nos massifs, il est proposé d'acheter une citerne de stockage d'eau de 30m<sup>3</sup>.

Par ailleurs la plantation de rosiers, et de plantes vivaces peu gourmands en eau reste une constante pour le fleurissement de la commune.

## 10. Travaux en cours

Une partie de l'assainissement est réalisé : le filtre de sable planté de roseaux. La jonction avec le hangar communal doit être faite sous 10 jours.

La remise à niveau de l'électricité du hangar a été faite par CV maintenance.

Des devis sont demandés pour réaliser les vestiaires : plâtrerie, plomberie, carrelage, électricité.

Les arbres aux Perrières sont en cours de plantation. Les massifs à Rizerolles sont terminés.

## 11. Questions diverses

**Déclaration d'intention d'aliéner** : la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les dossiers présentés.

**PLU** : la consultation a rencontré un certain succès, 4 dossiers ont été déposés. Un premier échange par visio, avec le bureau d'études, est prévu vendredi 27 janvier avant de réunir la commission communale compétente.

**Journée nationale de la Résistance** : à cette occasion, une cérémonie organisée par l'ANACR se déroulera au monument aux morts d'Azé le samedi 27 mai 2023. Des dates sont en cours d'étude pour l'accueil d'une exposition sur Jean Moulin.

**Vœux 2023** : de nombreux messages de vœux ont été reçus en mairie et sont à disposition du conseil. Des réponses ont été faites en joignant la carte de vœux de la commune d'Azé.

**MBA** : le rapport d'activité 2021 a été reçu en mairie, il est disponible.

**Remise des prix Villes et Villages fleuris** : cérémonie de remise des prix au CREUSOT.

**Navette transport en commun** : une action de communication, pour mieux informer les usagers de l'existence de ce service, est en cours avec MBA. Pour rappel, trois allers-retours durant la journée allant d'Azé jusqu'à Mâcon « gare SNCF ». Numéro de Tréma : 03.85.21.98.78.

**Assainissement non collectif** : la réunion organisée par MBA, pour information et à destination des usagers ayant une installation non conforme aura finalement lieu à Saint-Maurice de Satonnay le jeudi 19 janvier. Les usagers azéens concernés ont reçu un courrier d'invitation.

**Nids de frelons** : une habitante d'Azé a signalé un nid de frelons, à cette saison les nids sont vides et donc ne représentent aucun danger. Toutefois des nids « actifs » vont réapparaître aux beaux jours, il est donc nécessaire de signaler, sans délais, toute apparition de nids pour les faire détruire par des entreprises compétentes (se renseigner en mairie).

**Epicerie du village** : depuis début décembre l'entreprise CS, qui gérait l'épicerie a été déclarée en cessation de paiement par le tribunal de commerce de Mâcon. Le liquidateur est chargé de proposer des repreneurs pour permettre la continuation du bail signé le 18 août 2021 pour une durée de 9 ans. Ces propositions seront faites au juge de commerce qui statuera le 10 mars 2023. Cette affaire relève du domaine privé, la commune n'a pas à intervenir sur ce dossier.

**Association de la Foire** : l'association remercie la municipalité pour la subvention et la participation au ramassage des poubelles les samedi et dimanche matin lors de la Foire du mois d'août.

## 12. Tour de table

**Daniel BOUCHARD** : le Véhicule Mécamobile est encore stationné aux halles et branché sur le réseau électrique de la commune. Réponse : le Maire prendra contact avec le propriétaire et lui transmettra un courrier basé sur des arguments règlementaires.

Des nids de poule importants sont sur l'avenue des Platanes et la Place du Cèdre. Réponse : Les agents municipaux interviendront dès lors que la pluie cessera.

## 13. Agenda

**18 janvier** : Rencontre Mme Malaterre (trésorerie)

**18 janvier** : Rencontre avec la directrice des grottes d'Azé

**18 janvier** : CLECT

**19 et 23 janvier** : réunions avec la directrice du théâtre de Mâcon

**19 janvier** : réunion publique SPANC

**19 janvier** : AG Evasions et Découvertes

**19 janvier** : vœux MBA

**20 janvier** : AG Cave d'Azé

**27 janvier** : réunion PLU

**28 janvier** : AG Alpines Renault Sport

La séance est levée à 22h40

La prochaine séance est fixée au mardi 21 février 2023 à 20 heures.

---